# OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D'ACTIONS INITIÉE PAR



# PORTANT SUR 1.100.000 DE SES PROPRES ACTIONS EN VUE DE LA RÉDUCTION DE SON CAPITAL

présentée par



### ÉTABLISSEMENT PRÉSENTATEUR ET GARANT

**PRIX DE L'OFFRE :** 50,00 euros par action Linedata Services

**DURÉE DE L'OFFRE :** 21 jours minimum

# INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ LINEDATA SERVICES



Le présent document relatif aux autres informations notamment juridiques, financières et comptables de la société Linedata Services a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF ») le 1<sup>er</sup> décembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF (le « RGAMF ») et de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée) de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de Linedata Services.

Le présent document d'information incorpore par référence et complète la note d'information relative à l'offre publique de rachat d'actions propres déposée par la société Linedata Services, pour laquelle l'AMF a apposé le 22 novembre 2022 le visa numéro 22-463, conformément à sa décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (<a href="www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>) et de la société Linedata Services (<a href="www.linedata.com">www.linedata.com</a>). Ils peuvent être obtenus sans frais auprès de Linedata Services (<a href="www.linedata.com">27</a>, rue d'Orléans - 92200 Neuilly-sur-Seine) et de Degroof Petercam Wealth Management (<a href="www.linedata.com">44</a>, rue de Lisbonne - 75008 Paris).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué a été diffusé afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

# **SOMMAIRE**

1.	PREAMBULE	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNERAL DE L'AMF	3
3.	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE	3
4.	PRÉSENTATION DE LINEDATA	4
	4.1 Dénomination sociale	4
	4.2 Forme juridique	4
	4.3 Siège social	4
	4.4 Exercice social	4
	4.5 Durée	4
	4.6 Objet social	4
	4.7 Informations relatives à la situation comptable et financière de Linedata Services au 31 décembre 2021	
5.	ÉVENEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNVERSEL	5
	5.1 Nombre d'actions composant le capital et nombre total de droits de vote	5
	5.2 Structure de l'actionnariat de Linedata	5
	5.3 Franchissement de seuils	6
6.	PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS DE PRESSE	6
7.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 NOVEMBRE 2022	7
8.	ÉVENEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	7
9.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE LINEDATA	
An	nexe 1 – Informations financières au 31 décembre 2021	8
An	nexe 2 – Communiqués de presse	12

# 1. PRÉAMBULE

Le présent document est établi dans le cadre de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après) déposée le 3 novembre 2022 auprès de l'AMF par la société Linedata Services, société anonyme au capital de 6.379.327,00 euros, dont le siège social est situé 27, rue d'Orléans à Neuilly-sur-Seine (92200) et dont le numéro d'immatriculation est 414 945 089 RCS Nanterre (« Linedata » ou la « Société »), dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext (Compartiment B) d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0004156297, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du RGAMF et de l'article 5 de l'instruction n°2006-07 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, réunie le 30 novembre 2022, a approuvé la résolution relative à une réduction de capital de la Société non motivée par des pertes, d'un montant maximal total de 1.100.000 euros par voie d'offre publique de rachat d'actions en vue de leur annulation portant sur un nombre maximum de 1.100.000 actions de la Société au prix de 50,00 euros par action, en application des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article 231-27 du règlement général de l'AMF, la Note d'Information visée par l'AMF peut être consultée au siège social de la Société ainsi qu'auprès de Degroof Petercam Wealth Management, désigné à cet effet par Banque Degroof Petercam, établissement présentateur et garant de l'Offre.

# 2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans (i) le document d'enregistrement universel pour l'exercice social clos le 31 décembre 2021 publié sur le site internet de la Société le 31 mars 2022 (le « **Document d'Enregistrement Universel** ») et (ii) le rapport financier semestriel également publié sur le site internet de la Société le 30 juin 2022 (le « **Rapport Semestriel** »), tels que complétés par les informations figurant dans le présent document.

Le présent document incorpore par référence le Document d'Enregistrement Universel et le Rapport Semestriel.

Ces disponibles dédié Linedata documents sont sur le site internet de (https://fr.linedata.com/relations-investisseurs/informations-reglementees) et peuvent être consultés sans frais au siège social de la Société.

Ces documents sont complétés par les informations figurant ci-dessous, relatives aux événements significatifs postérieurs au dépôt du Document d'Enregistrement Universel et du Rapport Semestriel, et par les principaux communiqués de presse publiés et mis en ligne par la Société depuis le dépôt du Document d'Enregistrement Universel et du Rapport Semestriel.

# 3. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

Le conseil d'administration de la Société a, lors de sa séance du 25 octobre 2022, décidé de soumettre à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Linedata (l'« **Assemblée Générale Extraordinaire** ») du 30 novembre 2022, une résolution relative à une réduction de capital de la Société non motivée par des pertes, d'un montant maximal total de 1.100.000 euros par voie d'offre publique de rachat d'actions en vue de leur annulation (l' « **Offre** ») portant sur un nombre maximum de 1.100.000 actions de la Société, en application des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce.

Après en avoir approuvé le principe dans sa décision du 25 octobre 2022, qui a donné lieu à l'ouverture d'une période de pré-offre (D&I 222C2396 en date du 26 octobre 2022), le conseil d'administration de Linedata a, le 2 novembre 2022, décidé de déposer le présent projet d'Offre

auprès de l'AMF. L'Offre a été déposée le 3 novembre 2022.

L'Offre est régie par les dispositions du titre III du livre II et, plus particulièrement, par les dispositions des articles 233-1, 5° et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre est réalisée au prix de 50,00 euros par action Linedata et porte sur un maximum de 1.100.000 actions, représentant, au 30 septembre 2022, 17,24 % du capital de la Société<sup>1</sup>.

Le coût d'acquisition de 100 % des titres visés par l'Offre s'élèverait à un montant maximal estimé d'environ 55.700.000 euros et se décomposerait comme suit :

- 55.000.000 d'euros consacrés au paiement du prix d'acquisition de 100% des actions visées par l'Offre ; et
- environ 700.000 euros au titre des honoraires et frais engagés en vue de la réalisation de l'Offre (notamment les honoraires et frais de ses conseillers financiers, conseils juridiques et autres consultants, ainsi que les frais de communication et taxes des autorités de marché), tels qu'estimés à la date des présentes.

Le financement de l'Offre sera réalisé d'une part, par la souscription d'une nouvelle tranche du crédit syndiqué existant pour un montant total maximum de 33.000.000 d'euros, amortissable sur 7 ans (soit jusqu'en 2029), et d'autre part, par un prélèvement sur la trésorerie de la Société pour le solde.

Les caractéristiques de l'Offre, en particulier l'incidence de l'Offre sur l'actionnariat, les comptes et la capitalisation boursière de la Société, sont décrites à la section 2 de la Note d'Information publiée le 22 novembre 2022 par la Société sur son site internet dédié (<a href="www.linedata.com">www.linedata.com</a>) et par l'AMF sur son site internet (<a href="www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>).

# 4. PRÉSENTATION DE LINEDATA

### 4.1 Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale « LINEDATA SERVICES ».

# 4.2 Forme juridique

Linedata est une société anonyme, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 414 945 089.

# 4.3 Siège social

Le siège social de Linedata est situé 27, rue d'Orléans, 92200 Neuilly-sur-Seine.

### 4.4 Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année civile.

### 4.5 Durée

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### 4.6 Objet social

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- la prestation de services informatiques, notamment l'édition et la distribution de progiciels, l'intégration de solutions, la réalisation de tous travaux de développements, de conseil et de formation, la fourniture de services d'exploitation sur ordinateurs et de prestations administratives connexes, pour le compte des entreprises industrielles, commerciales, immobilières ou financières, d'administrations ou organismes publics ou privés, faisant ou non appel aux moyens de transmission de l'information;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Au regard d'un capital composé de 6.379.327 actions représentant 10.434.696 droits de vote théoriques de la Société au 30 septembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 233-11 du règlement général de l'AMF.

- la création, l'acquisition, la prise à bail ou en gérance ou l'exploitation de tous fonds ou établissements de même nature ;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, agricoles, civiles, industrielles, financières, mobilières, immobilières, françaises ou étrangères, par voie de création de sociétés nouvelles (y compris sociétés en participation), d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion de sociétés, d'alliance ou d'association ou autrement;
- et, généralement, toutes opérations industrielles ou commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement l'activité de la Société ou pouvant être utiles à la réalisation et à la prospérité de ses affaires ;
- le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation.

# 4.7 Informations relatives à la situation comptable et financière de Linedata Services au 31 décembre 2021

Une présentation synthétique du bilan et du compte de résultat annuels de Linedata Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 figure en <u>Annexe 1</u> au présent document.

Une présentation synthétique des bilans et comptes de résultats consolidés de Linedata Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 figure également en Annexe 1 au présent document.

# 5. ÉVENEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNVERSEL

## 5.1 Nombre d'actions composant le capital et nombre total de droits de vote

Nombre d'actions composant le capital et nombre total de droits de vote au 30 septembre 2022 :

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote théoriques(1)(2)	Nombre de droits de vote exerçables (3)
30 septembre 2022	6.379.327	10.434.696	10.112.512

<sup>(1)</sup> Les droits de vote théoriques sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote (actions auto-détenues).

# 5.2 Structure de l'actionnariat de Linedata

À la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de la Société au 30 septembre 2022 sont répartis comme suit :

<sup>(2)</sup> Un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

<sup>(3)</sup> À titre d'information, total des droits de vote, déduction faite des actions privées de droits de vote.

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques
M. Anvaraly Jiva	509.312	7,98%	1.018.624	9,76%
Amanaat	3.208.863	50,30%	6.417.726	61,50%
Sous-total Anvaraly Jiva / Concert	3.718.175	58,28%	7.436.350	71,27%
Managers, salariés et divers assimilés	348.532	5,46%	663.410	6,36%
Public	1.990.436	31,20%	2.012.752	19,29%
Auto-détention	322.1843	5,05%	322.184	3,09%
Total	6.379.327	100,00 %	10.434.696	100,00 %

### 5.3 Franchissement de seuils

Le 9 mars 2022, la société Invesco Ltd (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree St, Suite 1800 Atlanta, Georgie, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 mars 2022, le seuil de 5% du capital de la Société (D&I AMF n°222C0559).

Aucun autre franchissement de seuil n'a été reporté à la Société depuis le dépôt du Document d'Enregistrement Universel.

# 6. PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS DE PRESSE

La Société publie ses communiqués de presse en ligne et sur le site internet de Linedata (www.linedata.com).

Depuis le dépôt du Document d'Enregistrement Universel, les principaux communiqués de presse publiés par la Société sur son site internet sont listés ci-dessous :

30 juin 2022	Descriptif du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2022
30 juin 2022	Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2022 - Résultats du vote des résolutions
12 septembre 2022	Résultats semestriels 2022 EBITDA : +0,4% RESULTAT NET : +12,4%
30 septembre 2022	Mise à disposition du rapport semestriel 2022
20 octobre 2022	Chiffre d'affaires 9 mois 2022 : 124,8 M€
25 octobre 2022	Linedata annonce un projet d'offre publique de rachat de ses propres actions
3 novembre 2022	Communiqué relatif au dépôt d'un projet d'offre publique de rachat d'actions portant sur 1.100.000 de ses propres actions en vue de la réduction de son capital

-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé au regard de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote telles que les actions auto-détenues en vertu de l'article L. 225-210 du code de commerce. Il est rappelé que, conformément à l'article 26 des statuts de la Société, un droit de vote double est attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription continue au nominatif depuis une période au moins égale à deux ans au nom d'un même actionnaire.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> En ce inclus 3.664 actions propres détenues par la Société au titre du contrat de liquidité conclu avec la Société de Bourse Gilbert Dupont, suspendu depuis le 25 octobre 2022.

10 novembre 2022	Offre publique de rachat de ses propres actions		
22 novembre 2022	Communiqué de mise à disposition de la note d'information établie par Linedata Services dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions initiée par Linedata portant sur 1.100.000 de ses propres actions en vue de la réduction de son capital		
30 novembre 2022	Communiqué relatif à l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 2022 de la résolution relative à la réduction du capital par voie de rachat et annulation		

Ces communiqués sont reproduits en Annexe 2.

# 7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 NOVEMBRE 2022

d'actions

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société s'est tenue le 30 novembre 2022 à 15h00, au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- (1) Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 1.100.000 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions achetées, et autorisation au Conseil d'administration à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif; et
- (2) Pouvoirs pour formalités.

Ces résolutions ont été approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

# 8. ÉVENEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

À la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que ceux qui seraient mentionnés dans le présent document, dans le Document d'Enregistrement Universel et dans le Rapport Semestriel, et autre que l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

# 9. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LINEDATA

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2022 auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n° 2006-07 de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de ladite Offre.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Neuilly-sur-Seine, le 1er décembre 2022

Monsieur Anvaraly Jiva Président et Directeur général

# Annexe 1 – Informations financières au 31 décembre 2021

# 1. <u>Présentation synthétique du bilan et du compte de résultat annuels de Linedata Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021</u>

# 1.1 <u>Bilan</u>

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	171	77
Immobilisations corporelles	3 659	3 166
Immobilisations financières	198 308	199 962
Actif immobilisé	202 139	203 206
Clients et comptes rattachés	78	29
Autres créances et comptes de régularisation	46 105	56 966
Disponibilités	9 263	4 585
Actif circulant	55 445	61 580
Ecart de conversion actif	6 648	4 679
TOTAL DE L'ACTIF	264 232	269 465

PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Capital social	6 626	6 518
Primes	48 426	46 041
Réserves	60 863	84 999
Résultat de l'exercice	32 773	27 012
Capitaux propres	148 687	164 570
Provisions pour risques et charges	7 018	5 096
Emprunts et dettes financières	89 840	75 725
Fournisseurs et comptes rattachés	743	1 449
Dettes fiscales et sociales	2 005	3 640
Autres dettes et comptes de régularisation	14 956	17 314
Dettes	107 544	98 129
Ecart de conversion passif	983	1 670
TOTAL DU PASSIF	264 232	269 465

# 1.2 <u>Compte de résultats annuels</u>

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Chiffre d'affaires	8 284	7 445
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	235	235
Autres produits d'exploitation	32	11
Produits d'exploitation	8 552	7 691
Autres achats et charges externes	(5 047)	(5 932)
Impôts et taxes	(388)	(344)
Charges de personnel	(5 687)	(4 784)
Autres charges d'exploitation	(189)	(170)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(679)	(658)
Charges d'exploitation	(11 989)	(11 887)
Résultat d'exploitation	(3 437)	(4 197)
Résultat financier	34 409	30 604
Résultat courant avant impôt	30 972	26 408
Résultat exceptionnel	16	53
Impôts sur les bénéfices	1 786	551
RESULTAT NET	32 773	27 012

# 2. <u>Présentation synthétique des bilans et comptes de résultats consolidés de Linedata Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021</u>

# 2.1 Bilan

	31/12/2020	31/12/2021
Goodwills	151 171	159 253
Immobilisations incorporelles	26 191	30 446
Droit d'utilisation IFRS 16 *	26 936	28 115
Immobilisations corporelles *	10 446	9 399
Actifs financiers non courants	1 176	1 380
Autres actifs non courants	423	16
Impôts différés actifs	3 300	3 315
Actif non courant	219 643	231 924
Créances d'exploitation et autres débiteurs	43 458	45 510
Créances d'impôts	4 311	1 871
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 180	38 840
Actif courant	77 949	86 221
TOTAL DE L'ACTIF	297 592	318 145

<sup>\*</sup> Les données financières 2020 présentées sur la ligne « Immobilisations corporelles » correspondent aux données publiées retraitées du crédit-bail portant sur les locaux du siège. En application de la norme IFRS 16, ce crédit-bail apparait désormais sur la ligne « Droit d'utilisation IFRS 16 » pour un montant de 11,1 M€.

	31/12/2020	31/12/2021
Capital social	6 626	6 518
Réserves	94 576	110 988
Résultat de l'exercice	20 256	28 288
Capitaux propres - part du Groupe	121 458	145 794
Intérêts minoritaires	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	121 458	145 794
Provisions pour retraites et engagements assimilés	8 371	7 609
Provisions non courantes	39	82
Emprunts et dettes financières non courants *	68 748	60 448
Dettes de loyer non courantes IFRS 16 *	19 690	21 024
Impôts différés passifs	12 361	14 313
Autres dettes non courantes	777	753
Passif non courant	109 986	104 229
Provisions courantes	303	223
Emprunts et dettes financières courants *	20 861	15 109
Dettes de loyer courantes IFRS 16 *	5 011	4 499
Dettes d'exploitation courantes et autres créditeurs	37 124	42 965
Impôts exigibles passifs	2 849	5 326
Passif courant	66 148	68 122
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	297 592	318 145

<sup>\*</sup> Les données financières 2020 présentées sur les lignes « Emprunts et dettes financières non courants » et « Emprunts et dettes financières courants » correspondent aux données publiées retraitées du crédit-bail portant sur les locaux du siège. En application de la norme IFRS 16, ce crédit-bail apparait désormais sur les lignes « Dettes de loyers non courantes IFRS 16 » pour un montant de 6,4 M€ et « Dettes de loyers courantes IFRS 16 » pour un montant de 1,3 M€.

# 2.2 <u>Compte de résultats</u>

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Chiffre d'affaires	161 013	160 196
Achats et charges externes	(29 655)	(32 534)
Impôts, taxes et assimilés	(2 846)	(2 424)
Charges de personnel	(78 160)	(70 151)
Autres produits et charges opérationnels courants	(1 241)	(1 760)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(15 642)	(13 952)
Résultat opérationnel courant	33 469	39 375
en % du CA HT	20,8%	24,6%
Autres produits et charges opérationnels non courants	(847)	(972)
Résultat opérationnel	32 622	38 403
en % du CA HT	20,3%	24,0%
Coût de l'endettement financier net *	(2 710)	(2 117)
Autres produits financiers	480	3 170
Autres charges financières *	(3 036)	(848)
Impôts sur les résultats	(7 101)	(10 320)
Résultat net des activités poursuivies	20 256	28 288
Résultat net des activités abandonnées	-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	20 256	28 288
en % du CA HT	12,6%	17,7%
Intérêts minoritaires	-	-
Part du Groupe	20 256	28 288

\* La charge financière d'intérêts IFRS 16 est incluse dans la ligne « Coût de l'endettement financier net ». Elle était précédemment présentée en autres charges financières. L'impact du reclassement est de 601 K $\in$  au 31/12/2020 et de 615 K $\in$  au 31/12/2021.

# 2.3 État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Résultat net de l'ensemble consolidé	20 256	28 288
Ecarts de conversion	(8 271)	7 911
Variation des instruments financiers dérivés	37	30
Dont effets d'impôt	(18)	(22)
Eléments recyclables ultérieurement en résultat net	(8 234)	7 941
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	22	701
Dont effets d'impôt	(9)	(308)
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat net	22	701
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts	(8 212)	8 642
RESULTAT GLOBAL	12 044	36 930

# Annexe 2 – Communiqués de presse



# Descriptif du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2022

**Neuilly-sur-Seine, le 30 juin 2022 –** Linedata (Euronext Paris : LIN), éditeur de solutions globales et de prestation de services d'outsourcing pour les professionnels de l'asset management, de l'assurance et du crédit.

Le Conseil d'Administration a décidé le 30 juin 2022 de mettre en œuvre le programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale du même jour.

1. Nombre de titres détenus et répartition par objectif des titres détenus

Nombre de titres détenus au 30 juin 2022 : 217.023 soit 3,4 % du capital (détention directe).

Répartition par objectif :

- Animation du marché au travers du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI conclu avec la Société de Bourse Gilbert Dupont : 3.390 actions ;
- Annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés : 111.305 actions;
- Couverture des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée : 102.328 actions.

Il n'est pas fait usage de produits dérivés.

- 2. Objectifs du programme de rachat
  - 2.1 Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Linedata Services par un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers;
  - 2.2 Permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés, anciens salariés et mandataires sociaux, ou certains d'entre eux, de la Société ou d'une entreprise associée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, en ce compris (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 22-10-56 et L. 225-178 et suivants du Code de commerce, (ii) l'attribution d'actions au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, ou (iii) l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce ;



- 2.3 La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- 2.4 L'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 30 juin 2022 aux termes de sa dixième résolution ;
- 2.5 Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

### 3. Caractéristiques du programme

Titres concernés : actions ordinaires toutes de même catégorie, nominatives ou au porteur, cotées sur le marché Euronext Paris - Compartiment B. Code ISIN : FR0004156297.

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10% du capital social à quelque moment que ce soit, soit 637.932 actions au jour de l'Assemblée Générale. Compte tenu des 217.023 actions détenues au 30 juin 2022, le nombre maximum d'actions pouvant être rachetées sera de 420.909 actions, soit 6,6% du capital.

### Il est précisé que :

- la limite de 637.932 actions que le Conseil d'Administration peut acquérir en application de la présente autorisation sera ajustée en fonction des opérations affectant le capital postérieurement à l'Assemblée Générale ;
- lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de ladite limite de 637.932 actions correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation;
- l'acquisition d'actions à concurrence de la limite de 637.932 actions ne pourra à aucun moment amener la Société à détenir plus de 10% du total de ses actions en application de l'article L. 225-210 du Code de commerce, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale.

Prix d'achat unitaire maximum : 65 euros.

Montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat d'actions : 45 millions d'euros.

### 4. Durée du programme de rachat

18 mois à compter de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 30 décembre 2023.



# Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2022 Résultats du vote des résolutions

**Neuilly-sur-Seine**, le 30 juin 2022 – Linedata (Euronext Paris : LIN), éditeur de solutions globales et de prestations de services d'outsourcing pour les professionnels de l'asset management, de l'assurance et du crédit.

(Publication effectuée en application de l'article R. 22-10-30 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale a valablement délibéré.

Nombre d'actions composant le capital : 6 379 327

Nombre total des actions disposant du droit de vote : 6 162 337

Nombre total d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance : 78

Nombre total de voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance : 9 040 319

Toutes les résolutions ont été adoptées, selon le détail ci-dessous.

			Pour	ur	Con	tre	Résultat du vote	Abstention
N° réso	Libellé	Total des voix exprimées	Nombre de voix	En %	Nombre de voix	En %		Nombre de voix
1	Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.	9 040 319	9 040 233	100%	0	0%	Adoptée	86
2	Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021.	9 040 319	9 040 233	100%	0	0%	Adoptée	86
3	Affectation du résultat de l'exercice	9 040 319	9 040 319	100%	0	0%	Adoptée	0



			T	1	1	1		
4	Approbation des informations concernant la convention conclue entre la Société et la société Odigo Consulting LLC au titre des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et autorisées au cours d'exercices antérieurs.	9 039 219	9 039 219	100%	0	0%	Adoptée	0
5	Approbation des informations concernant la convention conclue entre la Société et la société Amanaat au titre des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et autorisées au cours d'exercices antérieurs.	1 603 969	1 603 969	100%	0	0%	Adoptée	0
6	Approbation de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021 à Monsieur Anvaraly Jiva, Président Directeur Général.	9 040 319	8 561 073	94,70%	479 246	5,30%	Adoptée	0
7	Approbation des informations sur les rémunérations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.	9 040 319	9 038 019	99,98%	2 300	0,02%	Adoptée	0
8	Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.	9 040 319	9 040 319	100%	0	0%	Adoptée	0
9	Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration autres que les dirigeants, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.	9 040 319	9 040 319	100%	0	0%	Adoptée	0



10	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.	9 040 319	8 487 424	93,89%	552 895	6,12%	Adoptée	0
11	Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire.	9 040 319	9 011 389	99,68%	28 930	0,32%	Adoptée	0
12	Pouvoirs et formalités.	9 040 319	9 040 319	100%	0	0%	Adoptée	0



# Résultats semestriels 2022

EBITDA: +0,4%

RESULTAT NET: +12,4%

	S1 2021	S1 2022	Variation
CHIFFRE D'AFFAIRES	75,9	82,9	+9,3%
EBITDA % du CA	22,6 29,8%	22,7 27,4%	+0,4%
RESULTAT OPERATIONNEL % du CA	15,3 20,2%	<b>14,7</b> 17,7%	-4,4%
RESULTAT NET % du CA	11,0 14,5%	12,3 14,9%	+12,4%

**Chiffres arrondis** 

**Neuilly-sur-Seine, le 12 septembre 2022 –** Linedata (LIN:FP), éditeur de solutions globales et prestataire de services d'outsourcing pour les professionnels de l'asset management, de l'assurance et du crédit, annonce des résultats semestriels 2022, conformes à ses attentes.

Linedata a réalisé au 1<sup>er</sup> semestre 2022 un chiffre d'affaires de 82,9 M€, en hausse de 9,3% en données publiées (+3,7% en organique). Cette performance a été portée par le fort dynamisme de l'activité Services et la poursuite soutenue des migrations clients vers les nouvelles plateformes (AMP et EKIP<sup>360</sup> notamment).

Au cours de la période, le Groupe a poursuivi ses investissements R&D pour continuer à développer ses solutions et a pu reprendre une activité normale sur le plan des déplacements ou de la participation à des salons professionnels. Il a également procédé à des recrutements de nouveaux talents pour renforcer les équipes commerciales et marketing. En conséquence, le taux de marge d'EBITDA sur le semestre est en diminution (-2,4 pts.) mais a retrouvé un niveau plus normatif en comparaison avec celui de l'exercice précédent qui n'était pas représentatif d'une activité habituelle.

Taux de Marge d'EBITDA	S1 2021	S1 2022
Asset Management	29,2%	25,0%
Lending & Leasing	31,1%	32,6%
Total	29,8%	27,4%



### Analyse des résultats

L'EBITDA du Groupe est quasi-stable (+0,4%) à 22,7 M€. Le poste « Charges de personnel » est en augmentation de 12,2% à 40,1 M€. Il intègre des nouveaux recrutements sur la période mais également un accroissement global de la masse salariale qui reflète la politique 2022 d'augmentation des rémunérations, visant à renforcer l'attractivité de Linedata dans un monde du travail en fortes tensions. Le poste « Achats et charges externes » est en hausse de 22,9% à 18,6 M€. Celle-ci s'explique, d'une part, par la fin du gel des voyages et de la participation à des évènements professionnels et, d'autre part, par un plus fort recours à la sous-traitance pour accompagner la forte croissance de l'activité Services.

Le résultat opérationnel ressort à 14,7 M€, en baisse de 4,4% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2021. Il tient compte d'un accroissement de la dotation aux amortissements liée à la R&D capitalisée concernant les nouvelles plateformes (en particulier Linedata AMP et Linedata EKIP<sup>360</sup>).

Le résultat financier s'élève à 1,8 M€ contre -0,9 M€ pour l'exercice précédent. Son amélioration s'explique notamment par des gains de change mais également par une diminution durable du coût de l'endettement financier liée à la mise en place en 2021 d'un nouveau prêt bancaire syndiqué offrant de meilleures conditions tarifaires que la dette obligataire remboursée.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 4,1 M€, le résultat net ressort à 12,3 M€, en hausse de 12,4%, soit une marge nette de 14,9% (+0,4 point vs. S1 2021).

### Analyse du bilan

Les capitaux propres représentent 146,6 M€ à fin juin 2022 contre 145,8 M€ à fin décembre 2021. Ils intègrent notamment la prise en compte du résultat net du semestre et le retraitement des actions d'autocontrôle acquises pendant la période à hauteur de 9,3 M€.

L'endettement net (\*) ressort en baisse de 7,1 M€ à 36,1 M€ et représente 0,8 fois l'EBITDA 12 mois glissants consolidé hors effet IFRS 16.

### **Nomination**

Linedata annonce la nomination de Madame Dounia El Hasnaoui au poste de CFO Groupe, en remplacement de Monsieur Arnaud Allmang, appelé à d'autres fonctions au sein de la Direction du Groupe. Après une première expérience en cabinet d'audit, Dounia a passé une douzaine d'années au sein d'un grand groupe de services numériques notamment dans des fonctions de direction financière au sein d'entités opérationnelles.

### **Perspectives**

Au cours du 2<sup>nd</sup> semestre, Linedata va accélérer ses efforts commerciaux et poursuivre les projets de migration de sa base installée en vue de confirmer le retour de la croissance organique enregistré au S1 2022.

Prochaine communication: Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2022, le 20 octobre 2022, après Bourse.

(\*) hors passif locatif IFRS 16 mais comprenant l'encours de crédit-bail immobilier



# À PROPOS DE LINEDATA

Avec 20 ans d'expérience, 20 bureaux couvrant 50 pays à travers le monde, 700 clients et 1100 employés, Linedata allie la technologie et l'humain pour apporter des solutions globales aux professionnels de l'asset management, de l'assurance et du crédit. Linedata accompagne les entreprises dans leur développement et renforce la croissance de ses clients.

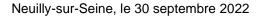
Linedata a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 160,2 M€. Linedata est cotée sur Euronext Paris Compartiment B FR0004156297-LIN – Reuters LDSV.PA – Bloomberg LIN:FP linedata.com

Linedata
Direction Financière
+33 (0)1 73 43 70 28
infofinances@linedata.com

Cap Value Communication financière Gilles Broquelet +33 (0)1 80 81 50 00 info@capvalue.fr www.capvalue.fr



# Mise à disposition du Rapport Financier Semestriel 2022



La Société annonce, ce jour, avoir mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2022.

Le Rapport Financier Semestriel peut être consulté sur le site internet de la Société, à l'adresse <u>www.linedata.com</u>, rubrique Relations Investisseurs (<u>https://fr.linedata.com/relations-investisseurs</u>), et est disponible sans frais au siège social de la Société.



# Chiffre d'affaires 9 mois 2022 : 124,8 M€

En M€	9 mois 2021	9 mois 2022	Variation	Variation à taux de change constants
ASSET MANAGEMENT	76,8	85,3	+11,2%	+3,2%
LENDING & LEASING	37,0	39,5	+6,9%	+3,9%
TOTAL LINEDATA	113,7	124,8	+9,8%	+3,4%

Chiffres arrondis et non audités (M€)

**Neuilly-sur-Seine, le 20 octobre 2022 –** Linedata (LIN:FP) a réalisé un chiffre d'affaires de 124,8 M€ sur les 9 premiers mois de 2022, en hausse organique de 3,4% par rapport à la même période de 2021, portée par la dynamique des activités de Services en Asset Management et la bonne tenue du segment Lending & Leasing. En données publiées, la croissance ressort à +9,8% du fait d'effets de change USD favorables.

Le chiffre d'affaires récurrent à fin septembre 2022 s'établit à 98,9 M€ (+7,2 M€ par rapport aux 9 premiers mois de 2021) et représente 79% du total. Le revenu non récurrent est en croissance de 4,0 M€ en raison notamment d'une progression importante des Services.

Le booking demeure soutenu à 42,0 M€, en diminution toutefois de 4,9% par rapport à la période précédente, en raison principalement d'un effet de base d'un contrat important en Lending & Leasing enregistré en 2021.

# Analyse des performances par segment :

ASSET MANAGEMENT (T1 : 27,3 M€, +5,3% ; T2 : 29,4 M€, +15,1% ; T3 : 28,6 M€, +13,2%)

Le chiffre d'affaires du segment Asset Management a accéléré sa progression avec une hausse de 13,2% au 3ème trimestre 2022. Sur les 9 premiers mois de l'année, la croissance ressort à 11,2% en données publiées et 3,2% en organique. L'activité commerciale est toujours bien orientée avec une augmentation de 15,6% des prises de commandes depuis le 1er janvier 2022.

L'activité Software s'établit à 65,5 M€, en hausse globalement de +4,3% en données publiées. Les applicatifs pour le Fund Services restent bien orientés et le revenu récurrent ressort en progression. Les solutions Front Office demeurent toutefois en retrait organiquement. La migration AMP de la base installée pour les grands comptes se prépare et les effets en sont attendus à partir de l'année 2023.

Le pôle Services confirme son dynamisme avec une croissance en données publiées de 42,4% à 19,8 M€ portée par l'ensemble des lignes d'activité et particulièrement le développement continu du modèle de co-sourcing.



LENDING & LEASING (T1: 12,8 M€, +7,2%; T2: 13,5 M€, +7,7%; T3: 13,3 M€, +5,7%)

Le chiffre d'affaires du segment Lending & Leasing ressort à 13,3 M€ au 3ème trimestre 2022 en hausse de 5,7% (+1,9% en données comparables). Sur les 9 mois, la croissance s'établit à 6,9% et bénéficie du revenu des migrations clients vers les plateformes Linedata Ekip<sup>360</sup> et Linedata Capitalstream.

# **Perspectives**

Dans un environnement économique qui reste incertain, Linedata poursuit son objectif de maintenir la croissance organique enregistrée au 1<sup>er</sup> Semestre 2022.

Prochaine communication: Chiffre d'affaires annuel 2022, le 6 février 2023, après Bourse.

# À PROPOS DE LINEDATA

Avec 20 ans d'expérience, 20 bureaux couvrant 50 pays à travers le monde, 700 clients et 1100 employés, Linedata allie la technologie et l'humain pour apporter des solutions globales aux professionnels de l'asset management, de l'assurance et du crédit. Linedata accompagne les entreprises dans leur développement et renforce la croissance de ses clients.

Linedata a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 160,2 M€. Linedata est cotée sur Euronext Paris Compartiment B FR0004156297-LIN – Reuters LDSV.PA – Bloomberg LIN:FP linedata.com

Linedata
Direction Financière
+33 1 73 43 70 72
infofinances@linedata.com

Cap Value Communication financière Gilles Broquelet +33 1 80 81 50 00 info@capvalue.fr www.capvalue.fr



# Linedata annonce un projet d'offre publique de rachat de ses propres actions

- Projet d'offre publique de rachat d'actions (OPRA) de 55 millions d'euros portant sur 17,2% du capital¹
- Prix de 50 euros par action, soit une prime de 45,3% sur le cours de clôture du 24 octobre 2022
- Effet relutif d'environ 17% estimé sur le BNPA<sup>2</sup>

Neuilly-sur-Seine, le 25 octobre 2022

## Présentation du projet d'OPRA

Le Conseil d'administration de Linedata Services (« Linedata ») a approuvé un projet d'offre publique de rachat d'actions (l' « OPRA ») visant à proposer à ses actionnaires le rachat, en vue de leur annulation dans le cadre d'une réduction de capital non motivée par des pertes, d'un maximum de 1.100.000 actions de la Société au prix de 50 € par action. Ces 1.100.000 actions représentent, à la date des présentes, 17,2% du capital¹ de Linedata.

Le prix de 50 € par action extériorise une prime de 45,3 % par rapport au cours de clôture au 24 octobre 2022 (dernier jour de cotation avant l'annonce des caractéristiques du projet d'OPRA) et une prime de 42,6% et 38,6% par rapport aux moyennes pondérées par les volumes des cours de bourse sur une période 20 et 60 jours précédant cette date.

### Motifs de l'OPRA

Au regard de l'environnement de marché actuel, et notamment de la baisse du cours de bourse de la Société, Linedata propose d'offrir aux actionnaires qui le souhaitent, une fenêtre de liquidité partielle mais immédiate, que le marché ne leur offre pas aujourd'hui, eu égard à la faible rotation du flottant, et qui extériorise une valeur plus cohérente avec la performance financière de la Société que celle constatée sur le marché boursier.

À l'issue de l'OPRA la Société conserverait une structure financière solide, lui permettant de financer sa croissance, qu'elle soit organique ou constituée d'acquisitions ciblées, dans la continuité de sa stratégie actuellement mise en œuvre.

Enfin, l'OPRA ferait bénéficier aux actionnaires qui ne souhaiteraient pas y participer, ou dont les ordres d'apport seraient réduits dans le cadre de la centralisation, d'un impact relutif sur le bénéfice net par action<sup>2</sup> d'environ 17%.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Au regard d'un capital composé de 6.379.327 actions représentant 10.434.696 droits de vote théoriques de la Société au 30 septembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 233-11 du règlement général de l'AMF.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> BNPA 2022 calculé sur la base du résultat net part du groupe résultant du consensus des analystes financiers couvrant la société Linedata, diminué de l'impact après impôts en année pleine des frais financiers liés à l'opération. Le nombre d'actions (hors auto-détention) retenues pour le calcul du BNPA post OPRA tient compte d'une hypothèse d'apport à l'OPRA de 100% des actions visées.



### **Financement**

Au prix de 50 € par action, l'OPRA représenterait un montant maximum de 55.000.000 € que Linedata financerait, d'une part, par la souscription d'une nouvelle tranche du crédit syndiqué existant à hauteur de 33.000.000 €, amortissable sur 7 ans (soit jusqu'en 2029), et d'autre part, par un prélèvement sur sa trésorerie pour le solde.

Dans le cadre d'un taux d'apport à l'OPRA de 100% des actions visées, la structure de financement de l'OPRA, ferait ressortir un ratio de levier raisonnable au regard de la structure financière de la Société.

# Intentions des principaux actionnaires

M. Anvaraly Jiva et la société Amanaat SAS qu'il contrôle, actionnaires majoritaires de Linedata qui détiennent ensemble 3.718.175 actions représentant 58,3% du capital<sup>1</sup> et 71,3% des droits de vote théoriques<sup>1</sup> de la Société, ont indiqué qu'ils n'apporteraient pas leurs titres à l'OPRA.

En conséquence, si les autres actionnaires représentant (hors auto-détention) 36,7% du capital<sup>1</sup> apportaient l'intégralité de leurs titres à l'OPRA, ils bénéficieraient d'une liquidité de près de la moitié de leur participation.

### Calendrier indicatif

Dans ce cadre, le Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 25 octobre 2022 de soumettre à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Linedata convoquée pour le 30 novembre 2022 une résolution approuvant la mise en œuvre de la réduction du capital par voie d'offre publique de rachat et annulation d'un nombre maximal de 1.100.000 actions.

Dans sa séance du 26 septembre 2022, le Conseil d'administration de la Société a désigné, sur le fondement de l'article 261-1 I. 3° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), sur recommandation d'un comité ad hoc composé d'une majorité d'administrateurs indépendants, le cabinet Ledouble, 8 rue Halévy – 75009 Paris, représenté par Madame Stéphanie Guillaumin et Monsieur Olivier Cretté, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre.

Le Conseil d'administration de Linedata se réunira à nouveau début novembre 2022 afin d'émettre son avis motivé sur le projet d'OPRA et autoriser le dépôt du projet d'OPRA auprès de l'AMF, après avoir pris connaissance (i) des éléments d'appréciation du prix de l'OPRA établis par la banque présentatrice, Banque Degroof Petercam, (ii) du rapport du cabinet Ledouble et (iii) du projet de note d'information. Le dépôt du projet d'OPRA auprès de l'AMF demeure donc soumis à l'autorisation du Conseil d'administration de Linedata.

Le projet d'OPRA et le projet de note d'information resteront soumis à l'examen de l'AMF.

Conformément aux pratiques recommandées par l'Autorité des marchés financiers, le contrat de liquidité conclu avec la Société de Bourse Gilbert Dupont est temporairement suspendu à compter de ce jour.

La cotation du titre Linedata (ISIN: ISIN FR0004156297) reprendra le 26 octobre 2022, à l'ouverture du marché.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Au regard d'un capital composé de 6.379.327 actions représentant 10.434.696 droits de vote théoriques de la Société au 30 septembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 233-11 du règlement général de l'AMF.



M. Anvaraly Jiva a déclaré: « Ce projet bénéficie à l'ensemble des actionnaires du Groupe, qu'ils souhaitent ou non participer à l'OPRA. Il s'agit d'une opération qui apporte une fenêtre de liquidité aux investisseurs qui le désirent et ne remet pas en cause la stratégie de Linedata. Je suis confiant dans les perspectives de développement du Groupe et la poursuite de sa croissance pérenne et rentable ».

Prochaine communication: Chiffre d'affaires annuel 2022, le 6 février 2023, après Bourse.

### **Avertissement**

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation en vue d'une telle offre, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou dans tout autre pays autre que la France. L'offre de rachat décrite ci-dessus n'a pas été et ne sera pas enregistrée auprès de la United States Securities and Exchange Commission et ne sera pas ouverte aux porteurs aux Etats-Unis.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

### À PROPOS DE LINEDATA

Avec 20 ans d'expérience, 20 bureaux couvrant 50 pays à travers le monde, 700 clients et 1100 employés, Linedata allie la technologie et l'humain pour apporter des solutions globales aux professionnels de l'asset management, de l'assurance et du crédit. Linedata accompagne les entreprises dans leur développement et renforce la croissance de ses clients.

Linedata a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 160,2 M€. Linedata est cotée sur Euronext Paris Compartiment B FR0004156297-LIN – Reuters LDSV.PA – Bloomberg LIN:FP www.linedata.com

Linedata
Direction Financière
01 73 43 70 72
infofinances@linedata.com

Cap Value Communication financière Gilles Broquelet +33 (0)1 80 81 50 00 info@capvalue.fr www.capvalue.fr

# COMMUNIQUÉ RELATIF AU DÉPÔT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D'ACTIONS INITIÉ PAR



# PORTANT SUR 1.100.000 DE SES PROPRES ACTIONS EN VUE DE LA RÉDUCTION DE SON CAPITAL

présentée par



# ÉTABLISSEMENT PRÉSENTATEUR ET GARANT

PRIX DE L'OFFRE : 50,00 euros par action Linedata Services DURÉE DE L'OFFRE : 22 jours minimum

## **AVIS IMPORTANT**

L'offre publique de rachat sera ouverte, conformément aux dispositions des articles 231-32 du règlement général de l'AMF et R. 225-153 et R. 225-154 du Code de commerce, postérieurement (i) à la diffusion par Linedata Services d'un communiqué indiquant que la résolution relative à la réduction du capital par voie de rachat et annulation d'actions a été valablement adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Linedata Services en date du 30 novembre 2022, (ii) la publication par l'AMF de sa décision de conformité relative à l'Offre et (iii) à la publication par Linedata Services des avis d'achat dans un journal d'annonces légales et au bulletin des annonces légales obligatoires.



Le présent communiqué relatif au dépôt, le 3 novembre 2022, par Linedata Services auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») d'une offre publique de rachat visant ses propres actions, est établi et diffusé en application des dispositions des articles 231-16 et 231-17 du règlement général de l'AMF.

# Le projet d'Offre et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'AMF.

Le projet de note d'information est disponible sur les sites internet de l'AMF (<a href="www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>) et de Linedata Services (<a href="www.linedata.com">www.linedata.com</a>) et peut être obtenu sans frais auprès de Linedata Services (27, rue d'Orléans - 92200 Neuilly-sur-Seine) et de Degroof Petercam Wealth Management (44, rue de Lisbonne - 75008 Paris).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document contenant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Linedata sera déposé auprès de l'AMF et mis à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de rachat d'actions selon les mêmes modalités.

# 1. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

### 1.1 Introduction

Le conseil d'administration de la société Linedata Services, société anonyme au capital de 6.379.327,00 euros, dont le siège social est situé 27, rue d'Orléans à Neuilly-sur-Seine (92200) et dont le numéro d'immatriculation est 414 945 089 RCS Nanterre (« Linedata » ou la « Société »), dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext (Compartiment B) d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0004156297 a, lors de sa séance du 25 octobre 2022, décidé de soumettre à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Linedata (l' « Assemblée Générale Extraordinaire ») qui a été convoquée pour le 30 novembre 2022, une résolution relative à une réduction de capital de la Société non motivée par des pertes, d'un montant maximal total de 1.100.000 euros par voie d'offre publique de rachat d'actions en vue de leur annulation (l' « Offre ») portant sur un nombre maximum de 1.100.000 actions de la Société au prix de 50,00 euros par action, en application des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce.

Après en avoir approuvé le principe dans sa décision du 25 octobre 2022, qui a donné lieu à l'ouverture d'une période de pré-offre (D&I 222C2396 en date du 26 octobre 2022), le conseil d'administration de Linedata a, le 2 novembre 2022, décidé de déposer le présent projet d'Offre auprès de l'AMF.

Cette Offre est régie par les dispositions du titre III du livre II et, plus particulièrement, par les dispositions des articles 233-1, 5° et suivants du règlement général de l'AMF, et est subordonnée à la satisfaction préalable des conditions visées au paragraphe 2.1 ci-dessous.

L'Offre, au prix de 50,00 euros par action Linedata, porte sur un maximum de 1.100.000 actions, représentant, au dépôt de l'Offre, 17,24 % du capital<sup>1</sup>.

En application des dispositions de l'article 261-1 I. 3° du règlement général de l'AMF, le Conseil d'administration de la Société a désigné, dans sa séance du 26 septembre 2022, le cabinet Ledouble, représenté par Madame Stéphanie Guillaumin et Monsieur Olivier Cretté, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre.

En application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par Banque Degroof Petercam (l'« **Établissement Présentateur** »), lequel garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par la Société dans le cadre de l'Offre.

### 1.2 Motifs de l'Offre et intentions de la Société

1.2.1 Motifs de l'Offre

Linedata propose à l'ensemble de ses actionnaires de racheter 1.100.000 actions au prix de 50,00 euros par action. Ce prix extériorise une prime de 45,35% par rapport au cours de clôture au 24 octobre 2022 (dernier jour de cotation avant l'annonce des caractéristiques du projet d'Offre) et une prime de 42,61% et 38,61% par rapport aux moyennes pondérées par les volumes des cours de bourse sur une période 20 et 60 jours de bourse précédant cette date.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Au regard d'un capital composé de 6.379.327 actions représentant 10.434.696 droits de vote théoriques de la Société au 30 septembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 233-11 du règlement général de l'AMF.

Au regard de l'environnement de marché actuel, et notamment de la baisse du cours de bourse de la Société, l'Offre permet ainsi d'offrir aux actionnaires qui le souhaitent, une fenêtre de liquidité partielle mais immédiate que le marché ne leur offre pas aujourd'hui, eu égard à la faible rotation du flottant, et qui extériorise une valeur plus cohérente avec la performance financière de la Société que celle constatée sur le marché boursier.

À l'issue de l'Offre, la Société conserverait une structure financière solide, lui permettant de financer sa croissance, qu'elle soit organique ou constituée d'acquisitions ciblées, dans la continuité de sa stratégie actuellement mise en œuvre.

M. Anvaraly Jiva et la société Amanaat<sup>2</sup> qu'il contrôle, qui sont actionnaires majoritaires de la Société et voteront en faveur de la résolution relative à la réalisation d'une réduction de capital via le lancement d'une offre publique de rachat lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 30 novembre 2022, ont indiqué qu'ils n'apporteraient pas leurs titres à l'Offre.

En conséquence, si les autres actionnaires (hors auto-détention), représentant 36,66% du capital apportaient l'intégralité de leurs titres à l'Offre, ils bénéficieraient d'une liquidité de près de la moitié de leur participation.

Enfin, l'Offre fait bénéficier aux actionnaires qui ne souhaitent pas y participer, ou dont les ordres d'apport seront réduits dans le cadre de la centralisation, d'un impact relutif sur le bénéfice net par action d'environ 17%<sup>3</sup>.

## 1.2.2 Répartition du capital et des droits de vote de Linedata avant l'Offre

## Capital social de Linedata

Au 30 septembre 2022, le capital social de Linedata était de 6.379.327,00 €, divisé en 6.379.327 actions de valeur nominale 1 €. Le nombre correspondant de droits de vote théoriques au 30 septembre 2022 est de 10.434.696.

# Composition de l'actionnariat de Linedata

À la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de la Société au 30 septembre 2022 sont répartis comme suit :

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Société par actions simplifiée dont le siège social est situé 27 rue d'Orléans – 92200 Neuilly-sur-Seine, et dont le numéro d'identification est 528 851 744 R.C.S. Nanterre.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> BNPA 2022 calculé sur la base du résultat net part du groupe résultant du consensus des analystes financiers couvrant la société Linedata (Portzamparc au 14 septembre 2022 = 4,33€ par action, ID MidCaps au 05 octobre 2022 = 4,21€ par action, Gilbert Dupont au 21 octobre 2022 = 3,20€ par action), diminué de l'impact après impôts en année pleine des frais financiers liés à l'opération. Le nombre d'actions (hors auto-détention) retenues pour le calcul du BNPA post Offre tient compte d'une hypothèse d'apport à l'Offre de 100% des actions visées par l'Offre.

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques <sup>4</sup>	% des droits de vote théoriques
M. Anvaraly Jiva	509.312	7,98%	1.018.624	9,76%
Amanaat	3.208.863	50,30%	6.417.726	61,50%
Sous-total Anvaraly Jiva / Concert	3.718.175	58,28%	7.436.350	71,27%
Managers, salariés et divers assimilés	348.532	5,46%	663.410	6,36%
Public	1.990.436	31,20%	2.012.752	19,29%
Auto-détention	322.1845	5,05%	322.184	3,09%
Total	6.379.327	100,00 %	10.434.696	100,00 %

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote ou aux transferts d'actions. La Société n'a connaissance d'aucune convention relevant de l'article L. 233-11 du Code de commerce, ni d'aucun pacte d'actionnaires relatif à la société à l'exception des engagements collectifs de conservation souscrits par certains actionnaires dont M. Anvaraly Jiva et la société Amanaat, pour l'application de l'article 787 B du Code général des impôts.

# 1.3 Intentions de la Société pour les douze mois à venir

# 1.3.1 Stratégie et orientation en matière d'activité

La Société a l'intention de poursuivre ses activités dans la continuité de la stratégie actuellement mise en œuvre.

Le Cabinet Ledouble, représenté par Madame Stéphanie Guillaumin et Monsieur Olivier Cretté, désigné en qualité d'expert indépendant par le Conseil d'administration de Linedata, a analysé le dispositif de financement de l'Offre et la capacité de la Société à en supporter le coût. Il a indiqué que « les travaux que nous avons réalisés à partir du Plan d'Affaires avant et après le rachat par la Société de ses propres titres permettent de conclure positivement sur la capacité du Groupe à financer le rachat de ses Actions. La Société devrait pouvoir disposer, au cours des prochaines années, d'une capacité suffisante pour financer sa croissance organique, sa politique de distribution de dividendes ainsi que le service de sa dette, intégrés dans notre modélisation » et en conséquence, a conclu qu'il estimait « que le financement de l'Offre est soutenable par la Société et ne remet pas en cause ses capacités opérationnelles ».

# 1.3.2 Composition des organes sociaux et de direction après l'Offre

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé au regard de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote telles que les actions auto-détenues en vertu de l'article L. 225-210 du code de commerce. Il est rappelé que, conformément à l'article 26 des statuts de la Société, un droit de vote double est attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription continue au nominatif depuis une période au moins égale à deux ans au nom d'un même actionnaire.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> En ce inclus 3.664 actions propres détenues par la Société au titre du contrat de liquidité conclu avec la Société de Bourse Gilbert Dupont, suspendu depuis le 25 octobre 2022.

La Société n'envisage pas de changement au sein des organes sociaux et de direction de la Société lié à la mise en œuvre de l'Offre.

# 1.3.3 Intention de la Société en matière d'emploi

La mise en œuvre de l'Offre n'aura pas d'impact sur la politique de la Société en matière d'emploi.

### 1.3.4 Actions auto-détenues

La Société détient, au 30 Septembre 2022, 322.184 de ses propres actions, représentant 5,05 % de son capital social, dont 3.664 actions propres détenues au titre du contrat de liquidité conclu avec la Société de Bourse Gilbert Dupont, suspendu depuis le 25 octobre 2022. Il est rappelé que la Société a procédé le 11 janvier 2022 à l'annulation de 138.823 de ses propres actions par décision du conseil d'administration de la Société réuni le 7 décembre 2021 et conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale de la Société le 18 juin 2021. En outre, le programme de rachat d'actions sera suspendu à compter du 25 octobre 2022.

Les actions auto-détenues par la Société, autres que celles détenues au titre du contrat de liquidité conclu avec la Société de Bourse Gilbert Dupont, ont été affectées à un objectif d'annulation.

## 1.3.5 Statuts de la Société

La Société n'envisage pas d'apporter de modifications à ses statuts à la suite de l'Offre, à l'exception de celles requises afin de refléter l'annulation des actions qui auront été acquises dans le cadre de l'Offre.

# 1.3.6 Intention concernant la cotation des actions de la Société à l'issue de l'Offre pour les douze mois à venir

Ni la Société, ni M. Anvaraly Jiva et la société Amanaat qu'il contrôle, actionnaires majoritaires de la Société, n'ont l'intention de demander la radiation de la cotation des actions Linedata d'Euronext. Il n'est pas dans l'intention des actionnaires majoritaires de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire. L'Offre n'aura pas pour conséquence un retrait ou une radiation de la cote.

## 1.3.7 Distribution de dividendes

La politique de distribution de dividendes de la Société pourra se poursuivre et continuera d'être déterminée par les organes sociaux de la Société en fonction des capacités distributives, de la situation financière et des besoins financiers de la Société et de ses filiales.

# 1.3.8 Synergies, gains économiques et perspective d'une fusion

S'agissant d'une offre publique de rachat par la Société de ses propres actions, l'Offre ne s'inscrit pas dans un projet de rapprochement avec d'autres sociétés. En conséquence, elle n'entraine la réalisation d'aucune synergie ou gain économique avec une société tierce. En outre, aucune fusion n'est envisagée liée à la mise en œuvre de l'Offre.

# 2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

### 2.1 Conditions de l'Offre

En application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Établissement Présentateur, agissant pour le compte de la Société, a déposé le projet d'Offre

auprès de l'AMF le 3 novembre 2022 sous la forme d'une offre publique de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 1.100.000 actions de la Société.

L'Offre est effectuée sous réserve (i) de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a été convoquée pour le 30 novembre 2022 de la résolution relative à l'autorisation de procéder à une réduction de capital d'un montant maximal total de 1.100.000 euros par voie de rachat par la Société d'au maximum 1.100.000 de ses propres actions en vue de leur annulation et (ii) de la publication de la décision de conformité de l'AMF sur le présent projet d'Offre.

### 2.2 Termes de l'Offre

À l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui a été convoquée pour le 30 novembre 2022, et sous réserve de la réalisation des conditions susvisées (cf. Section 2.1 cidessus), la Société proposera à ses actionnaires de racheter en numéraire au prix 50,00 euros par action, par voie d'offre publique de rachat d'actions, un nombre maximum de 1.100.000 actions de la Société en vue de leur annulation, en application des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce.

La Société diffusera, dans les conditions prévues par l'article 231-37 du règlement général de l'AMF, un communiqué indiquant si la résolution décrite ci-dessus a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

# 2.3 Titres visés par l'Offre

Au 30 septembre 2022, le capital de la Société est composé de 6.379.327 actions. Le nombre correspondant de droits de vote théoriques au 30 septembre 2022 est de 10.434.696. Comme indiqué ci-avant, l'Offre porte sur un nombre maximum de 1.100.000 actions de la Société, soit 17,24 % du capital<sup>6</sup>.

# 2.3.1 Instruments financiers donnant accès au capital

Au 30 septembre 2022, 177.000 actions gratuites sont en période d'acquisition. Il n'existe aucune action gratuite attribuée et en cours de période de conservation.

Référence de l'attribution	Plan 2022 (n°5)
Nature des actions	Actions Linedata Services
Date de l'Assemblée Générale	18/06/2021
Date du Conseil d'Administration ayant décidé de l'attribution gratuite d'actions	08/04/2022
Nombre total d'actions gratuites attribuées par décision du Conseil d'Administration	179 000
Nombre total d'actions gratuites pouvant être acquises, constaté à l'issue de la période de réalisation des conditions initiales dont : - par des mandataires sociaux (fonction exercée lors de l'attribution)	179 000
- par les 10 premiers attributaires salariés (1)	64 000
Nombre total de bénéficiaires dont :	67
- nombre de mandataires sociaux	-
- nombre d'attributaires salariés du groupe	67
Date de fin de la période d'acquisition	30/04/2025
Date de fin de la période de conservation	30/04/2025
Date de fin de la période de conservation spécifique "Encadrement Supérieur"	30/04/2028
Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	-
Nombre d'actions gratuites attribuées et pouvant être acquises en 2022	179 000
Nombre d'actions gratuites attribuées antérieurement acquises en 2022	
Nombre d'actions gratuites attribuées antérieurement annulées en 2022	2 000
Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises restantes au 30 juin 2022	177 000

<sup>(1)</sup> il est tenu compte des salariés de toutes les sociétés du Groupe, et non seulement de ceux de la société mère.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Au regard d'un capital composé de 6.379.327 actions représentant 10.434.696 droits de vote théoriques de la Société au 30 septembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 233-11 du règlement général de l'AMF.

Ces 177.000 actions gratuites ne pourront pas être apportées à l'Offre dès lors que ni leur période d'acquisition ni leur période de conservation n'auront expiré à la date de clôture de l'Offre. Par exception, dans l'hypothèse d'un cas de levée d'indisponibilité prévu par les dispositions légales ou réglementaires applicables, les actions correspondantes pourront être apportées à l'Offre pour autant qu'elles aient été livrées aux personnes concernées dans un délai leur permettant de les apporter au plus tard le jour de clôture de l'Offre.

Il n'existe, à la date du présent projet de note d'information, aucun titre de capital ni aucun instrument financier pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital ou aux droits de vote de la Société, autres que les actions gratuites décrites ci-avant et les actions ordinaires de la Société.

### 2.4 Mécanismes de réduction

Dans le cas où le nombre d'actions apportées par les actionnaires à l'Offre serait supérieur au nombre d'actions visées par l'Offre, il sera procédé, pour chaque actionnaire vendeur, à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être propriétaire ou titulaire, conformément aux dispositions de l'article R. 225-155 du Code de commerce.

Par conséquent, lors de leurs demandes de rachat, les actionnaires devront faire immobiliser les actions non présentées au rachat et dont ils auront déclaré être propriétaires sur le compte tenu par leurs intermédiaires financiers jusqu'à la date de publication du résultat de l'Offre, ces dernières étant, le cas échéant, prises en compte pour le calcul de la réduction des demandes de rachat.

Les actions qui ne seront pas acceptées dans le cadre de l'Offre en raison de ce mécanisme de réduction seront restituées aux actionnaires.

# 2.5 Procédure d'apport à l'Offre

### 2.5.1 Procédure de transmission des demandes de rachat

L'Offre sera ouverte pendant une période de vingt-deux (22) jours calendaires.

L'Offre sera centralisée par Euronext Paris.

Les actions apportées à l'Offre doivent être librement négociables et libres de tout privilège, gage, nantissement ou autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit et restreignant le libre transfert de leur propriété.

La Société se réserve le droit d'écarter toute action apportée qui ne répondrait pas à cette condition.

Les actionnaires de la Société dont les actions sont inscrites auprès d'un intermédiaire financier (établissements de crédit, entreprises d'investissement, etc.), que ce soit au porteur ou sous la forme « nominatif administré », et qui souhaitent apporter leurs actions à l'Offre devront remettre à leur intermédiaire financier, au plus tard à la date de clôture de l'Offre, un ordre d'apport à l'Offre conforme au modèle qui sera mis à leur disposition par cet intermédiaire, étant précisé que cet ordre d'apport pourra être révoqué jusqu'à la clôture de l'Offre, date au-delà de laquelle l'ordre deviendra irrévocable.

Les actionnaires dont les actions sont inscrites en compte sous la forme « nominatif pur » dans les registres de la Société (tenus par son mandataire CACEIS Corporate Trust – Service OST-Registre – Immeuble FLORES, 12 Place des Etats Unis, CS 40083, 92549 Montrouge Cedex), et qui souhaitent apporter leurs actions à l'Offre devront remettre à CACEIS Corporate Trust, au plus tard à la date de clôture de l'Offre, un ordre d'apport à l'Offre conforme au modèle qui sera mis à leur disposition par CACEIS Corporate Trust, étant précisé que cet ordre d'apport pourra être révoqué jusqu'à la clôture de l'Offre, date au-delà de laquelle l'ordre deviendra irrévocable.

Les éventuels frais dus par les actionnaires apportant leurs actions à l'Offre ne seront pas pris en charge par la Société.

# 2.5.2 Apport d'actions auxquelles sont attachés des droits de vote double

Conformément à l'article 26 des statuts de la Société, un droit de vote double est attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription continue au nominatif depuis une période au moins égale à deux ans au nom d'un même actionnaire.

Les actionnaires titulaires (i) d'actions auxquelles sont attachés des droits de vote double en raison de leur inscription continue au nominatif depuis une période au moins égale à deux ans et (ii) d'actions à droit de vote simple, qui ne souhaiteraient apporter qu'une partie de leurs titres à l'Offre et en priorité leurs actions à droit de vote simple, sont invités à en faire spécifiquement la demande auprès de CACEIS Corporate Trust, soit directement s'ils détiennent leurs titres sous la forme « nominatif pur », soit via leur intermédiaire financier, s'ils détiennent leurs titres sous la forme « nominatif administré ».

# 2.6 Règlement du prix - Annulation des actions rachetées

La date de paiement du prix de l'Offre (de 50,00 euros par action rachetée dans le cadre de l'Offre) interviendra à l'issue de la centralisation et de la publication des résultats de l'Offre selon le calendrier publié par Euronext Paris et après la purge de toute éventuelle opposition de créanciers.

Les actions rachetées dans le cadre de l'Offre seront annulées par la Société dans les conditions prévues par l'article R. 225-158 du Code de commerce.

Les actions annulées ne confèreront plus aucun droit social et ne donneront, notamment, plus droit aux dividendes ou acomptes sur dividendes.

# 2.7 Calendrier indicatif de l'Offre

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Le calendrier ci-dessous est présenté à titre indicatif :

25 octobre 2022 Approbation du projet d'Offre par le Conseil d'administration et convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

26 octobre 2022 Publication de l'avis de réunion au BALO

3 novembre 2022 Dépôt de l'Offre auprès de l'AMF Publication de l'avis de dépôt Publication du projet de note d'information incluant le rapport de l'expert indépendant Communiqué de presse sur le dépôt de l'Offre 22 novembre 2022 Décision de l'AMF sur la conformité de l'Offre Publication de la déclaration de conformité Publication de la note d'information 30 novembre 2022 Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire examinant le projet de réduction de capital Communiqué de presse annonçant l'adoption des résolutions nécessaires 1er décembre 2022 Dépôt du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire Début du délai d'opposition des créanciers de la Société à la réduction de capital Dépôt auprès de l'AMF du document comprenant les informations relatives aux caractéristiques de la Société Publication de l'avis d'ouverture et du calendrier 2 décembre 2022 Publication des avis d'achat au BALO et dans un bulletin d'annonces Ouverture de l'Offre 21 décembre 2022 Fin du délai d'opposition des créanciers 22 décembre 2022 Clôture de l'Offre 28 décembre 2022 Publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'Offre 30 décembre 2022 Règlement livraison des actions apportées à l'Offre Réunion du Conseil d'administration constatant la réalisation définitive de la réduction de capital

### 2.8 Financement de l'Offre

Le coût d'acquisition de 100 % des titres visés par l'Offre (voir ci-dessus Section 2.3) s'élèverait à un montant maximal estimé d'environ 55.700.000 euros et se décomposerait comme suit :

- 55.000.000 d'euros consacrés au paiement du prix d'acquisition de 100% des actions visées par l'Offre ; et
- environ 700.000 euros au titre des honoraires et frais engagés en vue de la réalisation de l'Offre (notamment les honoraires et frais de ses conseillers financiers, conseils juridiques et autres consultants, ainsi que les frais de communication et taxes des autorités de marché), tels qu'estimés à la date des présentes.

Le financement de l'Offre sera réalisé d'une part, par la souscription d'une nouvelle tranche du crédit syndiqué existant pour un montant total maximum de 33.000.000 d'euros, amortissable sur 7 ans (soit jusqu'en 2029), et d'autre part, par un prélèvement sur la trésorerie de la Société pour le solde.

Dans le cadre d'un taux d'apport à l'Offre de 100% des actions visées, la structure de financement de l'Offre ferait ressortir un ratio de levier raisonnable au regard de la structure financière de la Société. A cet égard, il est rappelé que le cabinet Ledouble, agissant en qualité d'expert indépendant, a conclu qu'il estimait « que le financement de l'Offre est soutenable par la Société et ne remet pas en cause ses capacités opérationnelles ».

# 2.9 Incidence de l'Offre sur l'actionnariat, les comptes et la capitalisation boursière de Linedata

# Incidence sur la répartition du capital et des droits de vote

Au 30 septembre 2022, le capital social de Linedata était de 6.379.327 €, divisé en 6.379.327 actions de valeur nominale 1 €. Le nombre correspondant de droits de vote au 30 septembre est de 10.434.696<sup>7</sup>. La répartition du capital et des droits de vote au 30 septembre 2022 figure à la Section 0 ci-avant.

L'actionnariat de la Société évoluerait comme suit, en cas de rachat effectif de 100 % des actions visées par l'Offre puis d'annulation des dites actions et où tous les actionnaires à l'exception de M. Anvaraly Jiva, Amanaat (et hors auto-détention), apporteraient leurs actions à l'Offre à proportion de leur participation précédent l'Offre :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques <sup>8</sup>	% des droits de vote théoriques
M. Anvaraly Jiva	509.312	9,65%	1.018.624	10,91%
Amanaat	3.208.863	60,78%	6.417.726	68,75%
Sous-total Anvaraly Jiva / Concert	3.718.175	70,43%	7.436.350	79,66%
Managers, salariés et divers assimilés	184.620	3,50%	499.498	5,35%
Public	1.054.348	19,97%	1.076.664	11,53%
Auto-détention <sup>(1)</sup>	322.184	6,10%	322.184	3,45%
Total	5.279.327	100,00 %	9.334.696	100,00%

(1) Il est rappelé que 318.520 de ces actions ont été acquises par Linedata dans le cadre du programme de rachat et affectées à un objectif d'annulation.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Au regard d'un capital composé de 6.379.327 actions représentant 10.434.696 droits de vote théoriques de la Société au 30 septembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 233-11 du règlement général de l'AMF.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé au regard de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote telles que les actions auto-détenues en vertu de l'article L. 225-210 du code de commerce. Il est rappelé que, conformément à l'article 26 des statuts de la Société, un droit de vote double est attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription continue au nominatif depuis une période au moins égale à deux ans au nom d'un même actionnaire.

Cette hypothèse correspond à la relution maximale de l'actionnaire majoritaire au capital de la Société du fait de l'Offre.

### Incidences sur les comptes de la Société

Les calculs de l'incidence de l'Offre sur les capitaux propres et les résultats consolidés de la Société, tels que figurant dans le tableau ci-après, ont été effectués à partir des comptes consolidés de la Société pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022, après avoir retenu les hypothèses suivantes :

- rachat de 1.100.000 actions (soit l'intégralité des titres visés par l'Offre) au prix de l'Offre et représentant un montant total de 55.000.000 d'euros ;
- annulation des actions ainsi rachetées ; et
- nombre d'actions composant le capital de la Société égal à 4.957.143 suite au résultat des opérations de réduction de capital.

	Données consolidées	
	Avant rachat et annulation	Après rachat et Annulation de 100% des actions visées par l'Offre
Capitaux propres part du groupe (M€) au 30 juin 2022	146,6	91,6
Trésorerie et équivalents (M€) au 30 juin 2022	37,4	15,4
Résultat net part du groupe (M€) au 31 décembre 2021	28,3	27,49
Nombre d'actions (hors auto-détention) <sup>10</sup>	6.057.143	4.957.143
Capitaux propres par action (€) au 30 juin 2022 <sup>11</sup>	23,8	18,1
Résultat net consolidé par action ( $\epsilon$ ) au 31 décembre 2021 $\epsilon$ 2021	4,44	5,18

### Incidence sur la capitalisation boursière

Au regard du cours de clôture de l'action Linedata au 24 octobre 2022 de 34,40 €, dernier jour de négociation précédant l'annonce des termes de l'Offre, la capitalisation boursière s'élevait à 208,4 millions d'euros, le capital de Linedata étant représenté par 6.057.143 actions (hors actions autodétenues).

À l'issue de l'Offre, dans l'hypothèse où la totalité des actions susceptibles d'être apportées à l'Offre seraient annulées, le nombre d'actions de Linedata serait de 4.957.143 (hors actions autodétenues) et la capitalisation boursière s'élèverait, au regard du cours de clôture au 24 octobre

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Résultat net diminué de l'impact après impôts en année pleine des frais financiers liés à l'opération.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> La Société détenait 322.184 de ses propres actions à la date du dépôt du présent projet de note d'information, ayant vocation à être annulées.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Sur la base d'un nombre d'actions (hors actions auto-détenues) au 30 juin 2022 de 6.162.206 avant impact de l'Offre.

 $<sup>^{12}</sup>$  Sur la base d'un nombre d'actions (hors actions auto-détenues) au 31 décembre 2021 de 6.376.245 avant impact de l'Offre.

2022, à 170,5 millions d'euros.

### 2.10 Intention des membres des organes d'administration et de direction

L'intégralité des membres du conseil d'administration de la Société a déclaré ne pas avoir l'intention d'apporter à l'Offre les actions de la Société qu'ils détiennent.

# 2.11 Accords susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de l'offre ou son issue – Engagement des principaux actionnaires de la Société

Monsieur Anvaraly Jiva et la société Amanaat qu'il contrôle, actionnaires majoritaires de la Société ont indiqué qu'ils n'apporteraient pas leurs titres à l'Offre. A la connaissance de la Société, et à l'exception de la décision des actionnaires majoritaires visées ci-dessus, aucun accord n'est susceptible d'avoir une incidence significative sur l'Offre.

### 3. ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DU PRIX DE L'OFFRE

Les éléments d'appréciation du prix d'Offre de 50,00 euros par action Linedata ont été établis pour le compte de la Société par Degroof Petercam Finance à partir d'informations publiquement disponibles et d'informations écrites ou orales communiquées par la Société. Bien que Degroof Petercam Finance estime ces informations exactes, précises et sincères, ces dernières n'ont fait l'objet d'aucune vérification indépendante et Degroof Petercam Finance ne donne aucune assurance ou garantie, expresse ou implicite, ni ne saurait accepter aucune responsabilité quant à l'exhaustivité et l'exactitude des informations figurant dans le présent document.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des valorisations extériorisées par les critères d'évaluation retenus, ainsi que les primes induites par le Prix d'Offre de 50,00 €:

		Valorisation de Linedata Services			
		Valeur des CP¹ (en M€)	Valeur par action (en €)	Prime induite par le Prix	
Méthodes de valorisation retenues	Méthodes de valorisation retenues				
	Flux de trésorerie actualisés				
	Borne haute	299,4	49,4	+1,2%	
	Valeur centrale (PGR <sup>2</sup> : 1,00% / CMPC: 11,06%)	282,3	46,6	+7,3%	
	Borne basse	266,9	44,1	+13,5%	
	Cours de bourse				
	Cours de bourse au 24/10/2022	208,4	34,4	+45,3%	
	VWAP - 20 jours	212,4	35,1	+42,6%	
	VWAP - 60 jours	218,5	36,1	+38,6%	
	VWAP - 120 jours	222,0	36,6	+36,4%	
	VWAP - 180 jours	244,2	40,3	+24,0%	
	VWAP - 250 jours	242,8	40,1	+24,7%	
	Comparables boursiers				
	Multiples boursiers (VE / EBIT 2022E - Consensus)	247,3	40,8	+22,4%	
	Multiples boursiers (VE / EBIT 2022E - BP)	227,8	37,6	+33,0%	
Autres critères de référence	Autres critères de référence				
	Actif net comptable par action				
	Actif net comptable au 30/06/2022	146,6	23,8	+110,1%	
	Objectifs de cours des analystes financiers				
	Borne haute	295,0	48,7	+2,7%	
	Borne basse	230,2	38,0	+31,6%	
	Opérations en capital				
	Borne haute	267,7	44,2	+13,1%	
	Borne basse	213,2	35,2	+42,0%	

Note 1 : CP = Capitaux Propres

Note 2 : PGR = Perpetual Growth Rate = taux de croissance perpétuelle

### 4. RAPPORT DE L'EXPERT INDÉPENDANT

Conformément aux dispositions de l'article 261-1, III du règlement général de l'AMF et de la recommandation AMF n°2006-15 relative à l'expertise indépendante dans le cadre d'opérations financières, le Président rappelle qu'un comité ad hoc (le « *Comité ad hoc* ») composé de trois administrateurs (Monsieur Anvaraly Jiva, Madame Esther Mac Namara et Madame Lise Fauconnier) dont une majorité d'administrateurs indépendants (Madame Esther Mac Namara et Madame Lise Fauconnier) a été constitué par décision du conseil d'administration de la Société en date du 8 septembre 2022.

Ce comité ad hoc a pour mission de (i) de recommander au conseil d'administration la nomination d'un expert indépendant, (ii) d'assurer la supervision des travaux de ce dernier dans le cadre de l'Offre, et (iii) de préparer un projet d'avis motivé sur l'intérêt de l'Offre et ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et salariés.

Le 26 septembre 2022, sur recommandation du Comité ad hoc, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer le cabinet Ledouble représenté par Madame Stéphanie Guillaumin et Monsieur Olivier Cretté en qualité d'expert indépendant (l' « *Expert Indépendant* »), avec pour mission d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre, en application des dispositions de l'article 261-1, I., 3° du règlement général de l'AMF.

Figurent ci-dessous les conclusions du rapport de l'Expert Indépendant qui figure *in extenso* dans la section 4 du projet de note d'information :

« Au vu des caractéristiques de l'Offre, nous sommes d'avis que le Prix de l'Offre de  $50,00 \in par$  Action est équitable pour les Actionnaires Minoritaires.

Nous estimons que le financement de l'Offre est soutenable par la Société et ne remet pas en cause ses capacités opérationnelles. ».

### 5. AVIS MOTIVÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'AMF, les membres du conseil d'administration de la Société se sont réunis le 2 novembre 2022 sous la présidence de Monsieur Anvaraly Jiva, afin d'examiner le Projet d'Offre et de rendre un avis sur l'intérêt et les conséquences du projet d'Offre pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Participent à cette réunion et ont pris part au vote de l'avis motivé, l'ensemble des membres du conseil d'administration : Monsieur Anvaraly Jiva (président), Madame Lise Fauconnier, Monsieur Vivien Levy-Garboua, Madame Shabrina Jiva et Madame Esther Mac Namara, administrateurs de la Société, étant précisé que M. Anvaraly Jiva a voté comme les administrateurs indépendants conformément aux recommandations du comité *ad hoc*.

#### 1. Conclusion et avis du Comité ad hoc de la Société

Le Président indique que le Comité ad hoc s'est réuni le 2 novembre 2022 pour finaliser ses conclusions et recommandations sur l'Offre ainsi que les termes de son projet d'avis motivé devant être soumis au conseil d'administration de la Société au regard (i) du rapport définitif de l'Expert Indépendant et (ii) du projet de note d'information préparé par la Société.

Durant cette réunion, à l'unanimité de ses membres :

- le Comité ad hoc a pris acte que :
  - les principales caractéristiques du projet d'Offre avaient été annoncées au marché le 25 octobre 2022, ouvrant ainsi une période de pré-offre ;
  - l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur la résolution permettant de mettre en œuvre l'Offre a été convoquée pour le 30 novembre 2022 ;
  - Monsieur Anvaraly Jiva et la société Amanaat qu'il contrôle, agissant de concert, et qui sont les actionnaires majoritaires de la Société, ont fait part de leur décision de ne pas apporter leurs actions à l'Offre ;
- Sur l'intérêt de l'Offre pour les actionnaires de la Société et la Société, le Comité ad hoc a relevé que :
  - au regard de l'environnement de marché actuel et notamment de la baisse du cours de bourse de la Société, l'Offre permettrait aux actionnaires qui le souhaitent de trouver une liquidité immédiate partielle que le marché ne leur offre pas aujourd'hui, eu égard à la faible rotation du flottant, et qui extériorise une valeur plus cohérente avec la performance financière de la Société que celle constatée sur le marché boursier;
  - le prix extériorise une prime significative (45,35 % par rapport au cours de clôture au 24 octobre 2022 (dernier jour de cotation avant l'annonce des caractéristiques du projet d'Offre) et une prime de 42,61% et 38,61% par rapport aux moyennes pondérées par les volumes des cours de bourse sur une période 20 et 60 jours précédant cette date);
  - En conséquence, si les actionnaires autres que M. Anvaraly Jiva et Amanaat (et hors auto-détention), apportaient l'intégralité de leurs titres à l'Offre (portant sur 17,24 % du capital de la Société), ils bénéficieraient d'une liquidité de près de la moitié de leur participation ;

- l'Offre ferait également bénéficier aux actionnaires qui ne souhaitent pas y participer, ou dont les ordres d'apport seront réduits dans le cadre de la centralisation, d'un impact relutif sur le bénéfice par action d'environ 17%<sup>13</sup>;
- l'Expert Indépendant a conclu au caractère équitable des conditions financières de l'Offre pour les actionnaires de la Société, et à cet égard a relevé que : « Au vu des caractéristiques de l'Offre qui laisse à l'Actionnaire Minoritaire le choix de lui apporter ou non ses titres, et des conditions de la liquidité qui lui est proposée, nous sommes d'avis que le Prix de l'Offre de 50,00 € par Action est équitable ».
- l'Offre n'affecterait pas la politique industrielle, commerciale et financière de la Société ; en particulier :
  - elle n'affecterait pas la politique de distribution de dividendes de la Société qui restera déterminée en fonction des capacités distributives, de la situation financière et des besoins financiers de la Société et de ses filiales ;
  - elle permettrait d'offrir une liquidité à ceux qui le souhaitent, tout en conservant une structure financière solide, lui permettant de financer sa croissance, qu'elle soit organique ou constituée d'acquisitions ciblées, dans la continuité de sa stratégie actuellement mise en œuvre;
  - dans le cadre d'un taux d'apport à l'Offre de 100% des actions visées, l'endettement contracté, dans le cadre de l'avenant au crédit syndiqué, d'un montant de 33 millions d'euros pour financer l'Offre ferait ressortir un ratio de levier raisonnable au regard de la structure financière de la Société;
  - à cet égard, l'Expert Indépendant a indiqué que « les travaux que nous avons réalisés à partir du Plan d'Affaires avant et après le rachat par la Société de ses propres titres permettent de conclure positivement sur la capacité du Groupe à financer le rachat de ses Actions. La Société devrait pouvoir disposer, au cours des prochaines années, d'une capacité suffisante pour financer sa croissance organique, sa politique de distribution de dividendes ainsi que le service de sa dette, intégrés dans notre modélisation » et conclu qu'il estime « que le financement de l'Offre est soutenable par la Société et ne remet pas en cause ses capacités opérationnelles » ;
- Sur l'intérêt de l'Offre pour les Salariés, le Comité ad hoc a relevé que :
  - L'Offre sera sans incidence sur la situation des salariés de la Société ; et

Par conséquent, le Comité ad hoc, à l'unanimité de ses membres :

recommande au conseil d'administration de la Société de conclure que l'Offre est conforme aux intérêts de la Société, ses actionnaires et ses salariés, et d'émettre un avis favorable à l'Offre et de recommander aux actionnaires désireux de profiter de l'opportunité de liquidité permise par le projet d'Offre, d'apporter leurs actions à l'Offre;

\_\_\_

<sup>13</sup> BNPA 2022 calculé sur la base du résultat net part du groupe résultant du consensus des analystes financiers couvrant la société Linedata (Portzamparc au 14 septembre 2022 = 4,33€ par action, ID MidCaps au 05 octobre 2022 = 4,21€ par action, Gilbert Dupont au 21 octobre 2022 = 3,20€ par action), diminué de l'impact après impôts en année pleine des frais financiers liés à l'opération. Le nombre d'actions (hors auto-détention) retenues pour le calcul du BNPA post Offre tient compte d'une hypothèse d'apport à l'Offre de 100% des actions visées par l'Offre.

et

présente un projet d'avis motivé en ce sens au conseil d'administration.

### 2. Conclusion et avis du conseil d'administration de la Société

Compte-tenu de ce qui précède et connaissance prise (i) des termes et conditions du projet d'Offre, (ii) des motifs et intentions de la Société, ainsi que des éléments de valorisation préparés par Banque Degroof Petercam, tels que figurant dans le projet de note d'information, (iii) des conclusions du rapport de l'Expert Indépendant, (iv) du projet d'avis motivé du comité ad hoc établi lors de sa réunion du 2 novembre 2022, le conseil d'administration de la Société, à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents ou représentés (étant précisé que Monsieur Anvaraly Jiva a voté comme les administrateurs indépendants et dans le sens recommandé par le comité ad hoc), sur recommandation du comité ad hoc:

### (i) prend acte

- des conclusions de l'Expert Indépendant considérant, au terme d'une analyse multicritères en vue de l'évaluation de la Société, que « Au vu des caractéristiques de l'Offre, nous sommes d'avis que le Prix de l'Offre de 50,00 € par Action est équitable pour les Actionnaires Minoritaires » et que « Nous estimons que le financement de l'Offre est soutenable par la Société et ne remet pas en cause ses capacités opérationnelles ».
- du processus, du fondement de la désignation de l'Expert Indépendant et des éléments ayant concouru à sa nomination, ainsi que des travaux, conclusions et recommandations du Comité ad hoc ;
- de la décision de chacun des membres du conseil d'administration de ne pas vouloir apporter les actions qu'ils détiennent à l'Offre ;
- de la décision de Monsieur Anvaraly Jiva et de la société Amanaat qu'il contrôle, agissant de concert, et qui sont les actionnaires majoritaires de la Société, de ne pas apporter leurs actions à l'Offre;
- (ii) décide de reprendre à son compte les travaux et conclusions du Comité ad hoc en date du 2 novembre 2022 et adopte le projet d'avis motivé proposé par le Comité ad hoc, sans y apporter aucune modification ;
- (iii) considère à ce titre, et en particulier au regard des éléments relevés dans ses travaux et sa recommandation par le Comité ad hoc, et que le Conseil d'administration reprend à son compte, que l'Offre est conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés, et en conséquence :
  - approuve les termes et conditions du projet d'Offre tels que détaillés dans le projet de note d'information, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la Société convoquée pour le 30 novembre 2022, de l'autorisation de procéder à une réduction de capital par voie de rachat par la Société d'un nombre maximum de 1.100.000 de ses propres actions en vue de leur annulation;
  - émet un avis favorable sur l'Offre ;
  - recommande aux actionnaires désireux de profiter de l'opportunité de liquidité permise par le projet d'Offre, d'apporter leurs actions à l'Offre ;

- approuve le projet de communiqué de presse normé relatif au dépôt du projet de note qui lui a été préalablement transmis et qui sera publié au moment du dépôt de l'Offre ;
- (iv) autorise le Président-Directeur-Général, (x) à finaliser le projet de note d'information ainsi que tout document qui serait nécessaire dans le cadre de l'Offre, (y) à effectuer toutes démarches, finaliser et signer tous documents nécessaires à cette fin, et notamment déposer le projet d'Offre auprès de l'AMF et (z) plus généralement, prendre toutes dispositions et toutes mesures nécessaires ou utiles à la réalisation de l'Offre, en ce compris conclure et signer, au nom et pour le compte de la Société, toutes opérations et documents nécessaires et afférents à la réalisation de l'Offre, notamment tout communiqué de presse. »

### 6. RESTRICTIONS CONCERNANT L'OFFRE A L'ETRANGER

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le présent projet de note d'information n'est pas destiné à être distribué dans des pays autres que la France.

L'Offre n'a fait l'objet d'aucun enregistrement, ni d'aucun visa en dehors de la France.

Les actionnaires de Linedata en dehors de France ne peuvent participer à l'Offre, à moins que la réglementation qui leur est applicable ne le leur permette sans qu'aucune autre formalité ou publicité ne soit requise de la part de la Société. En effet, la participation à l'Offre et la distribution de la présente note d'information peuvent faire l'objet de restrictions en dehors de France. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes faisant l'objet de telles restrictions, directement ou indirectement, et n'est pas susceptible d'acceptation s'agissant d'ordres émanant de pays au sein desquels l'Offre fait l'objet de restrictions. Les personnes en possession du présent projet de note d'information doivent se conformer aux restrictions en vigueur au sein de leur pays. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois et règlements applicables aux places de marché des pays en question.

La Société rejette toute responsabilité en cas de violation par toute personne de restrictions qui lui sont applicables.

Le présent projet de note d'information ainsi que tous les autres documents relatifs à l'Offre ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation, ni une offre d'achat de titres dans un pays au sein duquel l'Offre serait illégale.

En outre, il est précisé que l'Offre n'est pas ouverte ou soumise au contrôle et/ou à l'autorisation d'une quelconque autorité réglementaire, ailleurs qu'en France et aucune démarche ne sera effectuée en ce sens.

En particulier, l'Offre n'est pas faite, directement ou indirectement, aux États-Unis, à des personnes se trouvant aux États-Unis, par les moyens des services postaux ou par tout moyen de communications (y compris, sans limitation, les transmissions par télécopie, télex, téléphone et courrier électronique) des États-Unis ou par l'intermédiaire des services d'une bourse de valeurs des États-Unis. En conséquence, aucun exemplaire ou copie du présent document, et aucun autre document relatif à celui-ci ou à l'Offre, ne pourra être envoyé par courrier, ni communiqué, ni diffusé par un intermédiaire ou toute autre personne aux États- Unis de quelque manière que ce soit.

Aucun actionnaire de Linedata ne pourra apporter ses actions à l'Offre s'il n'est pas en mesure de déclarer (i) qu'il n'a pas reçu aux États-Unis de copie du présent document ou de tout autre document relatif à l'Offre, et qu'il n'a pas envoyé de tels documents aux États-Unis, (ii) qu'il n'a pas utilisé, directement ou indirectement, les services postaux, les moyens de télécommunications ou autres instruments de commerce ou les services d'une bourse de valeurs des États-Unis en relation avec l'Offre, (iii) qu'il n'était pas sur le territoire des États-Unis lorsqu'il a accepté les termes de l'Offre ou, transmis son ordre d'apport de titres, et (iv) qu'il n'est ni agent ni mandataire agissant pour un mandant autre qu'un mandant lui ayant communiqué ses instructions en dehors des États-Unis. Les intermédiaires habilités ne pourront pas accepter des ordres d'apport de titres qui n'auront pas été effectués en conformité avec les dispositions ci-dessus.

En ce qui concerne l'interprétation du paragraphe ci-dessus, les États-Unis correspondent aux États-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions, tous ses États, ainsi que le district de Columbia.

### Avertissement

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays autre que la France.

La diffusion, la publication, ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

### **CONTACT**

Linedata
Direction Financière
+33 1 73 43 70 72
infofinances@linedata.com

Cap Value Communication financière Gilles Broquelet +33 1 80 81 50 00 info@capvalue.fr www.capvalue.fr

## Offre publique de rachat de ses propres actions

## 10 novembre 2022

- Projet d'offre publique de rachat d'actions (OPRA) de 55 millions d'euros portant sur 17,2% du capital
- Prix de 50 euros par action, soit une prime de 45,3% sur le cours de clôture du 24 octobre 2022
- Effet relutif d'environ 17% estimé sur le BNPA

Le Conseil d'administration de Linedata Services (« Linedata ») a approuvé un projet d'offre publique de rachat d'actions (l' « OPRA ») visant à proposer à ses actionnaires le rachat, en vue de leur annulation dans le cadre d'une réduction de capital non motivée par des pertes, d'un maximum de 1.100.000 actions de la Société au prix de 50 € par action. Ces 1.100.000 actions représentent, à la date des présentes, 17,2% du capital de Linedata.

Le prix de 50 € par action extériorise une prime de 45,3 % par rapport au cours de clôture au 24 octobre 2022 (dernier jour de cotation avant l'annonce des caractéristiques du projet d'OPRA) et une prime de 42,6% et 38,6% par rapport aux moyennes pondérées par les volumes des cours de bourse sur une période 20 et 60 jours précédant cette date.

Accéder aux documents et informations relatifs à l'OPRA

### COMMUNIQUÉ DE MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ÉTABLIE PAR LINEDATA SERVICES

### DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D'ACTIONS INITIÉE PAR



### PORTANT SUR 1.100.000 DE SES PROPRES ACTIONS EN VUE DE LA RÉDUCTION DE SON CAPITAL

présentée par



### ÉTABLISSEMENT PRÉSENTATEUR ET GARANT

PRIX DE L'OFFRE : 50,00 euros par action Linedata Services DURÉE DE L'OFFRE : 21 jours minimum

### **AVIS IMPORTANT**

L'offre publique de rachat sera ouverte, conformément aux dispositions des articles 231-32 du règlement général de l'AMF et R. 225-153 et R. 225-154 du Code de commerce, postérieurement (i) à la diffusion par Linedata Services d'un communiqué indiquant que la résolution relative à la réduction du capital par voie de rachat et annulation d'actions a été valablement adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Linedata Services en date du 30 novembre 2022, et (ii) à la publication par Linedata Services des avis d'achat dans un journal d'annonces légales et au bulletin des annonces légales obligatoires.



Le présent communiqué établi par Linedata Services est publié en application de l'article 231-27 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

En application des dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du règlement général de l'AMF, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 22 novembre 2022, apposé le visa n°22-463 sur la note d'information de Linedata Services relative à l'offre publique de rachat portant sur 1.100.000 de ses propres actions en vue de la réduction de son capital (l' « **Offre** »).

La note d'information est disponible sur les sites internet de l'AMF (<a href="www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>) et de Linedata Services (<a href="www.amf-france.org">www.linedata.com</a>) et peut être obtenu sans frais auprès de Linedata Services (27, rue d'Orléans - 92200 Neuilly-sur-Seine) et de Degroof Petercam Wealth Management (44, rue de Lisbonne - 75008 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et le calendrier de l'Offre et Euronext publiera un avis rappelant la teneur de l'Offre et précisant le calendrier et les modalités de sa réalisation. Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document contenant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Linedata Services sera déposé auprès de l'AMF et mis à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de rachat d'actions selon les mêmes modalités.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

#### Avertissement

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays autre que la France.

La diffusion, la publication, ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

### **Contact**

Linedata
Direction Financière
+33 1 73 43 70 72
infofinances@linedata.com

Cap Value Communication financière Gilles Broquelet +33 1 80 81 50 00 info@capvalue.fr www.capvalue.fr



## Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaires de Linedata Services de la réduction de capital d'un montant maximal total de 1.100.000 euros par voie d'offre publique de rachat d'actions

Neuilly-sur-Seine, le 30 novembre 2022

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Linedata Services (ISIN FR0004156297), réunie le 30 novembre 2022 sous la présidence de Monsieur Anvaraly Jiva, a approuvé la résolution relative à une réduction de capital de la société non motivée par des pertes, d'un montant maximal total de 1.100.000 euros par voie d'offre publique de rachat d'actions en vue de leur annulation portant sur un nombre maximum de 1.100.000 actions Linedata Services au prix de 50,00 euros par action, en application des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce.

L'offre publique de rachat ayant fait l'objet d'une décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») en date du 22 novembre 2022 emportant visa de la note d'information de la société la condition suspensive à la réalisation de l'offre publique de rachat a ainsi été levée.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document contenant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Linedata Services sera déposé auprès de l'AMF et mis à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de rachat.

L'AMF et Euronext Paris feront connaître par avis le calendrier de réalisation de l'offre publique de rachat. Il est prévu que l'offre publique de rachat soit ouverte du 2 décembre 2022 au 22 décembre 2022 inclus.

**Prochaine communication**: Chiffre d'affaires annuel 2022, le 6 février 2023, après Bourse.

### Avertissement

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation en vue d'une telle offre, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou dans tout autre pays autre que la France. L'offre de rachat décrite ci-dessus n'a pas été et ne sera pas enregistrée auprès de la United States Securities and Exchange Commission et ne sera pas ouverte aux porteurs aux Etats-Unis.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> D&I 222C2529 en date du 22 novembre 2022

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Visa n°22-463 en date du 22 novembre 2022



### À PROPOS DE LINEDATA

Avec 20 ans d'expérience, 20 bureaux couvrant 50 pays à travers le monde, 700 clients et 1100 employés, Linedata allie la technologie et l'humain pour apporter des solutions globales aux professionnels de l'asset management, de l'assurance et du crédit. Linedata accompagne les entreprises dans leur développement et renforce la croissance de ses clients.

Linedata a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 160,2 M€. Linedata est cotée sur Euronext Paris Compartiment B FR0004156297-LIN − Reuters LDSV.PA − Bloomberg LIN:FP linedata.com

Linedata
Direction Financière
+33 1 73 43 70 72
infofinances@linedata.com

Cap Value Communication financière Gilles Broquelet +33 1 80 81 50 00 info@capvalue.fr www.capvalue.fr